



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
20 septembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

**Assemblée générale**

**Soixante-cinquième session**

Point 122 a), b), c), d), e), f), g), h), i), j), k), l), m),  
n), o), p), q), r), s), t), u), v) et w) de l'ordre du jour

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et les organisations régionales ou autres :**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Union africaine**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Organisation juridique consultative pour les pays  
d'Asie et d'Afrique**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et la Communauté des Caraïbes**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Organisation du Traité de sécurité collective**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et la Communauté des pays de langue portugaise**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et le Conseil de l'Europe**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Organisation de coopération économique**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et la Communauté économique eurasienne**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Organisation internationale de la Francophonie**

**Conseil de sécurité**

**Soixante-cinquième année**



**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies,  
les parlements nationaux et l'Union interparlementaire**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et le Système économique latino-américain et caribéen**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et la Ligue des États arabes**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Organisation des États américains**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Organisation de la Conférence islamique**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et le Forum des îles du Pacifique**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et la Commission préparatoire de l'Organisation  
du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et l'Organisation de Shanghai pour la coopération**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et la Communauté de développement de l'Afrique australe**

## **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres\***

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Dans plusieurs résolutions, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction de la participation active des organisations régionales et autres aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Le présent rapport est établi suite aux demandes les plus récentes formulées par l'Assemblée générale, qui a prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur la suite donnée à ces résolutions à sa soixante-cinquième session.

---

\* Le présent rapport a été soumis six jours ouvrables après la date limite afin que puissent y figurer les modifications apportées au texte après la soumission du projet de rapport au Cabinet du Secrétaire général pour approbation.

Comme l'Assemblée générale l'a demandé à l'alinéa 1) du paragraphe 4 de l'annexe à sa résolution 58/316, le présent document est un rapport de synthèse sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres.

Le présent rapport couvre la période écoulée depuis la publication, le 8 août 2008, du dernier rapport de synthèse du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres (A/63/228-S/2008/531).

Dans sa résolution 1809 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire, dans les rapports qu'il lui présente périodiquement, le bilan de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales concernées. Le présent rapport est par conséquent également soumis au Conseil de sécurité.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	5
II. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres . . . . .	5
Union africaine . . . . .	5
Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique . . . . .	10
Association des nations de l'Asie du Sud-Est . . . . .	10
Organisation de coopération économique de la mer Noire . . . . .	11
Communauté des Caraïbes . . . . .	12
Organisation du Traité de sécurité collective . . . . .	14
Communauté des pays de langue portugaise . . . . .	14
Conseil de l'Europe . . . . .	15
Communauté économique des États d'Afrique centrale . . . . .	16
Organisation de coopération économique . . . . .	16
Communauté économique eurasienne . . . . .	17
Organisation internationale de la Francophonie . . . . .	18
Système économique latino-américain et caribéen . . . . .	19
Ligue des États arabes . . . . .	19
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe . . . . .	20
Organisation des États américains . . . . .	21
Organisation de la Conférence islamique . . . . .	22
Forum des îles du Pacifique . . . . .	23
Organisation de Shanghai pour la coopération . . . . .	25
Communauté de développement de l'Afrique australe . . . . .	25
III. Coopération entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire . . . . .	26
IV. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire pour l'interdiction des armes chimiques; et entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires . . . . .	36

## **I. Introduction**

1. Le chapitre II du présent rapport a été établi en application des 16 résolutions les plus récentes dans lesquelles l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et un certain nombre d'organisations régionales ou autres.
2. Dans sa résolution 1809 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire, dans les rapports qu'il lui présente périodiquement, le bilan de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales concernées. Le présent rapport constitue également, en partie, une réponse à cette demande.

## **II. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres**

### **Union africaine**

3. Les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu leurs troisième et quatrième réunions consultatives conjointes à Addis-Abeba en 2009 et à New York en 2010. À la demande de l'Union africaine, le Département des affaires politiques du Secrétariat a envoyé en 2009 une mission à Addis-Abeba afin d'aider à renforcer le secrétariat du Conseil de paix et de sécurité.
4. Le Département des affaires politiques a continué d'appuyer le Groupe des Sages et les organes de décision de l'Union, principalement dans les domaines de l'appui à la médiation, de l'assistance électorale, du Programme frontière de l'Union africaine et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes. Il a aidé à mettre en place un système de bases de données destiné à l'Unité d'appui à la démocratie et d'assistance électorale de l'Union africaine et à créer un fichier d'observateurs et d'experts électoraux, ainsi qu'à élaborer une stratégie de médiation de l'Union. Des directives communes concernant le partenariat de médiation entre l'Union africaine et l'ONU, mettant à profit les recommandations de l'atelier sur les enseignements tirés de l'expérience dans ce domaine qui a été organisé en 2009 par le Département et l'Union africaine, sont en cours d'élaboration. Le Département aide également à la création d'un fichier de médiateurs africains pour l'Union africaine. L'ONU, l'Union africaine et des communautés économiques régionales ont en outre mené des activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix aux fins du règlement des crises dans les Comores, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Kenya, à Madagascar, au Niger, en Somalie et au Soudan, entre autres.
5. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions coopèrent étroitement avec l'Union africaine dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Le Département de l'appui aux missions s'est engagé avec le Gouvernement du Soudan et l'Union africaine dans une négociation tripartite en vue d'obtenir un passage sûr et régulier pour le personnel et le matériel de la MINUAD. Les planificateurs de l'Organisation assistent la Commission de l'Union africaine dans la gestion, la planification et le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie

(AMISOM), à laquelle le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie fournit un soutien logistique. Dans le cadre du dispositif d'appui logistique approuvé par le Conseil de sécurité, le Département de l'appui aux missions a aidé à mettre en place une voie d'approvisionnement fiable de Mombasa à Mogadiscio pour ravitailler l'AMISOM.

6. La coopération à plus long terme et l'aide à la constitution d'une capacité durable à traiter les questions de paix et de sécurité ont fait l'objet, en 2008, d'un rapport commun de l'Union africaine et de l'ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'UA (voir A/63/666-S/2008/813) et, en 2009, d'un rapport du Secrétaire général (A/64/359-S/2009/470). Parmi les recommandations faites par ce dernier figurent un certain nombre de mesures visant à renforcer la coopération et les échanges d'informations entre le Secrétariat et la Commission, notamment moyennant la création de l'Équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité et l'institutionnalisation de la présence de l'ONU à Addis-Abeba dans le domaine des questions de paix et de sécurité grâce à la création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Le Département de l'appui aux missions, en coordination avec le Département des affaires politiques, fournit également un soutien à l'initiative de l'UA sur les questions de frontières en Afrique, le Programme frontière de l'Union africaine, depuis la première Conférence des ministres africains chargés des questions de frontières en 2007.

7. Le Département de l'information continue à redoubler d'efforts pour attirer l'attention mondiale sur les problèmes cruciaux du développement de l'Afrique, notamment en promouvant les objectifs de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de l'Union africaine et en faisant connaître ses réalisations grâce à la publication d'un magazine trimestriel, *Afrique Renouveau*. Des représentants de l'AMISOM ont participé à l'atelier annuel d'information et de maintien de la paix, organisé à Entebbe en 2010 par le Département de l'information en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix. C'était la deuxième fois que des représentants de l'Union africaine prenaient part à cet atelier.

8. Le Département des affaires économiques et sociales met en place un projet de Compte pour le développement soutenant le renforcement des capacités des deux jeunes groupements de production d'électricité du continent africain, le Pool énergétique d'Afrique de l'Est et le Pool énergétique d'Afrique centrale. Il collabore également avec le Secrétariat général de l'organisation internationale e8, composée de 10 des plus grandes compagnies de production d'électricité, à la mise en place d'une série d'ateliers de renforcement des capacités consacrées au financement d'une électrification durable visant à garantir l'accès aux services énergétiques et destinés aux pays en développement et aux pays en transition.

9. La coopération entre la Commission économique pour l'Afrique et l'Union africaine a été renforcée récemment par la formulation d'une stratégie à moyen terme par la Commission de l'Union africaine, notamment dans les domaines du commerce, de la problématique hommes-femmes, des technologies de l'information et de la communication, de la science et des techniques, de la gouvernance et de l'administration publique, de la politique foncière et des changements climatiques. Les deux organisations ont également lancé diverses initiatives communes en vue de soutenir la création et la diffusion des connaissances, et organisé conjointement en 2010 la troisième Conférence des ministres africains des finances, de la

planification et du développement économique. Depuis 2008, la Commission de l'Union africaine a participé activement aux réunions de consultation régionales annuelles des Nations Unies organisées par la Commission économique pour l'Afrique afin de soutenir les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

10. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a créé en 2008 un bureau de liaison auprès de l'Union africaine et continué à travailler étroitement avec la Commission de l'Union africaine à l'élaboration de ses politiques de coordination humanitaire, à l'institutionnalisation de la protection des civils en période de conflit armé, au renforcement de la coordination dans les interventions d'urgence ainsi qu'à l'amélioration de la gestion de l'information et de la mobilisation des ressources. L'appui que le Bureau a apporté à la Commission de l'Union africaine concernant les personnes déplacées a abouti à l'adoption en 2009 de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Pour soutenir l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Bureau a fourni une aide technique à l'élaboration de directives pour la protection des civils destinées aux opérations de paix de l'UA et organisé des séminaires de coordination entre civils et militaires pour une série d'entités affiliées à l'Union africaine.

11. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, par l'intermédiaire de son bureau régional pour l'Afrique de l'Est qui sert également de bureau de liaison avec l'Union africaine, aide activement la Commission de l'UA à intégrer les droits de l'homme dans ses programmes et à élaborer sa stratégie dans ce domaine. En 2009, le Haut-Commissariat et d'autres institutions ont organisé une consultation régionale à Addis-Abeba pour préparer l'atelier international de renforcement de la coopération entre les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme.

12. L'Union africaine s'affirme comme un partenaire naturel de la Commission de consolidation de la paix, qui a actuellement quatre pays africains (le Burundi, la Guinée-Bissau, la République centrafricaine et la Sierra Leone) inscrits à son ordre du jour. Pour renforcer leur coopération, en 2009, une délégation de la Commission, composée du Président et du Vice-Président, ainsi que des présidents des formations pays, s'est rendue au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, où il est convenu de coordonner ses activités dans les pays figurant à l'ordre du jour de la Commission. Cette dernière a invité l'Union africaine à une rencontre de Partenariat pour la consolidation de la paix en 2010, et sa première réunion avec le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a eu lieu ultérieurement dans l'année à New York. En signe de sa volonté de s'engager plus activement dans les pays figurant à l'ordre du jour de la Commission, l'Union africaine a ouvert récemment un bureau de liaison en République centrafricaine.

13. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme s'est entretenue avec l'Union africaine des domaines de coopération mutuelle et du dialogue avec le Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme. Elle a fourni au Centre et aux États membres de l'Union africaine une assistance technique en encourageant les donateurs à coparrainer les activités du Centre.

14. Dans la logique des efforts qu'elle fait pour mettre la science et les techniques au service du développement dans les domaines de la santé, de l'eau douce, de l'agriculture et autres, l'Agence internationale de l'énergie atomique a signé en

2009 avec la Commission de l'Union africaine un mémorandum d'accord esquissant le renforcement de sa coopération en vue de soutenir la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase et l'action que mènent les États membres pour en finir avec ce problème.

15. La Commission de l'Union africaine et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont lancé, en 2009, un projet commun pour soutenir le Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité pour la période 2007-2012. L'objectif principal est d'aider la Commission et les communautés économiques régionales à mettre en œuvre ce plan d'action et les plans d'action régionaux correspondants, et de les intégrer dans les plans de développement et les stratégies nationales fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

16. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de gérer le fonds d'affectation spéciale multidonateurs créé pour appuyer le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et de contribuer au renforcement des capacités de base du Département paix et sécurité de la Commission afin d'assurer un meilleur fonctionnement du Groupe des Sages, du Conseil de paix et de sécurité et de la Force africaine en attente. Dans le cadre de son programme régional relatif à la gouvernance, administré par le Centre régional de services, de Johannesburg, le Programme des Nations Unies pour le développement travaille en partenariat avec l'Union africaine pour renforcer les capacités de gouvernance de l'Union et des communautés économiques régionales, appuyer le programme africain pour la gouvernance et l'administration publique, et soutenir le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

17. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Union africaine continuent d'approfondir leur coopération par l'intermédiaire du bureau de liaison du PNUE à Addis-Abeba. Le PNUE entretient des contacts réguliers avec le bureau du Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de l'Union africaine. En 2009, il a participé à l'organisation, à l'intention des négociateurs africains sur le changement climatique, d'une série de réunions préparatoires à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Des activités du même genre sont menées en prévision de la seizième session de la Conférence.

18. En 2009, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a lancé la Campagne d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique. Depuis, 15 pays se sont joints à la Campagne. Le FNUAP contribue à la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse de l'Union africaine et, à ce jour, plus de 19 pays l'ont signée ou ratifiée. En 2010, à Addis-Abeba, l'Union africaine a lancé la campagne Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes à laquelle participent le FNUAP et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

19. UNIFEM a créé un bureau de liaison auprès de l'Union africaine avec laquelle il a conclu un accord de collaboration triennal. Le Fonds s'emploie à augmenter les capacités de base des défenseurs de l'égalité des sexes qui travaillent à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union africaine. UNIFEM a également entrepris de recenser les réseaux régionaux et sous-régionaux de défense des droits des femmes et les accords de partenariat qu'ils ont conclus avec l'Union africaine.



20. Le Programme alimentaire mondial (PAM) travaille en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et la Commission économique pour l'Afrique pour coordonner une étude visant à sensibiliser l'opinion, à forger un consensus et à stimuler la prise de mesures pour réduire la sous-nutrition chez les enfants d'Afrique.

21. En 2009, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a établi un bureau de liaison pour mener, à l'échelle du continent, une action commune avec l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique dans les domaines qui ont une influence sur la survie, l'éducation, la protection et la participation de la jeunesse et des enfants africains afin de traduire dans les faits l'Appel en faveur d'une action accélérée en vue de la mise en œuvre du Plan d'action pour une Afrique digne des enfants (2008-2012). Au-delà de son action au sein des groupes sectoriels, l'UNICEF a fourni un important soutien financier et technique au Département des affaires sociales de la Commission de l'Union africaine.

22. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a fourni un appui financier et technique à l'Union africaine en vue de la dix-huitième Conférence des ministres africains de l'industrie. Elle a non seulement fourni l'essentiel de l'appui technique, mais également soutenu financièrement les États Membres pour assurer une participation et une représentation adéquates de toutes les parties prenantes. Elle a aussi organisé, conjointement avec l'Union africaine, un certain nombre de réunions de groupes d'experts en 2009 et 2010.

23. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) soutient le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en particulier aux fins de la mise en œuvre de son programme agricole. Depuis le Sommet de L'Aquila de 2009, elle travaille en étroite partenariat avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD dans la mise en place des pactes de pays du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et des processus postpactes. Elle contribue aussi notablement au développement du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

24. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a mis un consultant à la disposition de l'Union africaine pour aider cette dernière à élaborer son premier rapport détaillé sur l'état de la mise en œuvre et sur le mécanisme d'application de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet extraordinaire de 2004. Le rapport a été présenté à la réunion des Ministres du travail et des affaires sociales, en 2009. Cette même année, l'équipe de travail conjointe Union africaine/OIT a planifié et entrepris des activités communes financées par l'OIT, qui ont abouti à l'établissement de l'Agenda de la productivité pour l'Afrique, d'un agenda et d'un programme pour revaloriser le secteur informel, et de méthodes de mesure des progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action de Ouagadougou.

25. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a aidé l'Union africaine à mettre en œuvre le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (le Traité de Pelindaba). En 2009 et 2010, le Centre a coorganisé deux réunions, l'une pour aider les États africains à préparer la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et l'autre sur la mise en œuvre du Traité de Pelindaba. En 2009, l'Union africaine a participé à un atelier régional sur l'application de la

résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité organisé en Égypte par le Bureau des affaires de désarmement.

26. Le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) et le PNUD œuvrent au renforcement du rôle du pouvoir judiciaire en matière de défense des droits de l'homme et de lutte contre le VIH en Afrique. Dans cette optique, en 2009, ils ont organisé à Johannesburg un colloque sur le thème du VIH et du droit au XXI<sup>e</sup> siècle auquel ont participé d'éminents magistrats et juristes africains.

27. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a fourni un appui à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux États membres dans la mise en œuvre du Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie, du Plan d'action pour la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015), des plans et instruments adoptés dans le domaine culturel au sommet de l'Union africaine de Khartoum, en 2006, de la Charte révisée de la renaissance culturelle africaine, du Plan d'action pour les industries culturelles en Afrique, de l'Académie africaine des langues, du Plan d'action linguistique de l'Afrique, du Fonds pour le patrimoine mondial africain et du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir.

### **Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique**

28. Conformément aux principes régissant la coopération entre l'ONU et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, le Conseiller juridique de l'ONU et le Secrétaire général de l'Organisation juridique consultative ont régulièrement mené des consultations sur des questions d'intérêt commun. En matière de droit international, la coopération porte notamment sur des questions relatives au droit de la mer, au droit commercial international, au droit de l'environnement, au droit pénal, au droit relatif aux droits de l'homme, au droit des réfugiés, au droit humanitaire et au règlement pacifique des différends.

29. L'Organisation juridique consultative a été représentée aux soixante-troisième et soixante-quatrième sessions de l'Assemblée générale, aux soixantième et soixante et unième sessions de la Commission du droit international et à la Conférence de révision du Statut de Rome. Des représentants de divers organismes des Nations Unies ont participé aux quarante-septième et quarante-huitième sessions annuelles de l'Organisation.

30. Les conseillers juridiques des États membres de l'Organisation juridique consultative ont consacré leurs réunions annuelles de 2008 et 2009 à la Cour pénale internationale, au développement du rôle et des activités de l'Organisation dans les années à venir et à la contribution de cette dernière aux travaux de la Sixième Commission et de l'Assemblée générale.

### **Association des nations de l'Asie du Sud-Est**

31. À l'issue de la réunion ministérielle annuelle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui s'est tenue à New York, en 2009, l'ASEAN et

l'ONU ont publié une déclaration commune dans laquelle elles insistaient sur l'importance d'entretenir un partenariat effectif afin de relever les défis auxquels l'Asie du Sud-Est et le reste du monde sont confrontés. Elles y rappelaient également le mémorandum d'accord qu'elles avaient conclu à cet effet, qui constituait une base solide sur laquelle elles avaient pu renforcer leur coopération. Elles ont aussi demandé à leur secrétariat respectif d'élaborer une stratégie pour continuer sur cette voie. Le troisième sommet ASEAN-ONU s'est tenu au Viet Nam, en 2010.

32. Conformément à l'article 14 de sa Charte, l'ASEAN a établi une commission intergouvernementale des droits de l'homme lors de son quinzième sommet, en 2009. Plus tôt dans l'année, le HCDH avait organisé à Genève une réunion d'experts pour aider l'ASEAN à rédiger le mandat de ladite commission.

33. L'ASEAN et les différentes composantes du système ont poursuivi leur collaboration dans certains domaines spécifiques. Au sein du Groupe clef tripartite, elles ont notamment aidé le Myanmar à se remettre des suites du cyclone Nargis en coopération avec le gouvernement du pays et la communauté internationale des donateurs. En 2009, une fois passées les phases de secours d'urgence et de relèvement rapide, l'ASEAN a organisé une conférence pour soutenir le relèvement du pays dont les participants se sont engagés à verser plus de 90 millions de dollars pour satisfaire les besoins prioritaires dans les régions touchées par le cyclone, tout en notant le besoin de transférer au Gouvernement la charge de coordonner l'assistance.

34. En 2010, l'Indonésie et la Slovaquie ont organisé un atelier sur le maintien de la paix, la consolidation de la paix et l'ASEAN à l'issue duquel les participants ont conclu que les États membres de l'ASEAN devraient renforcer leur partenariat avec l'ONU afin de favoriser une plus grande complémentarité des opérations multidimensionnelles de maintien de la paix et de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.

35. En matière de sécurité alimentaire, la réunion ASEAN-ONU de 2008 et la Conférence régionale ASEAN-FAO de 2009 ont abouti à l'adoption d'un Plan d'action stratégique pour 2009-2013.

36. En 2010, le Bureau des affaires de désarmement et l'ASEAN ont organisé un atelier régional en Indonésie sur la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères et de petit calibre.

## **Organisation de coopération économique de la mer Noire**

37. Des contacts de haut-niveau ont régulièrement eu lieu entre le Secrétariat international permanent de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN) et le Secrétariat de l'ONU pour débattre de la coopération actuelle et future des deux organisations. L'OCEMN fait partie du Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations depuis 2009.

38. La Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'OCEMN ont principalement coopéré dans le domaine des transports, mais elles ont également travaillé à la promotion des partenariats entre secteurs public et privé. À l'avenir, la coopération sera axée sur la réalisation de l'autoroute périphérique de la mer Noire

et des autoroutes de la mer moyennant le renforcement conjoint des capacités et des ateliers sur la planification des investissements.

39. Le Programme triennal OCEMN-PNUD de promotion du commerce et de l'investissement dans la région de la mer Noire vise à soutenir la croissance économique et le développement par la promotion de l'intégration économique entre les États membres de l'OCEMN.

40. Le centre de l'ONUDI pour la coopération régionale, à Ankara, a contribué au renforcement de la coopération entre l'ONUDI et l'OCEMN.

## **Communauté des Caraïbes**

41. En 2010, le Secrétaire général a participé à la trente et unième Réunion de la Conférence des Chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui s'est tenue à la Jamaïque. En 2009, le Département des affaires politiques avait organisé au Siège de l'ONU un mini-sommet entre le Secrétaire général et les États membres de la CARICOM.

42. En 2007, à la quatrième réunion générale CARICOM-ONU, les participants ont recommandé qu'un mécanisme soit élaboré afin d'établir les priorités en matière de coopération et d'en surveiller la concrétisation. Un cadre stratégique régional a été élaboré en conséquence et adopté à la cinquième réunion générale, en 2009. Les deux organisations sont convenues que le Département des affaires politiques et la Direction des relations avec l'étranger et les communautés de la CARICOM feraient conjointement office de centre de liaison pour le Cadre régional stratégique. En application de cette décision, le Département a entamé un processus d'examen de la mise en œuvre du Cadre.

43. Le Département des affaires économiques et sociales s'est associé à la CARICOM pour rendre opérationnel le principal instrument de la Stratégie de Maurice, qui est le mécanisme de coordination régional. La CARICOM fait partie du Groupe de collaboration interorganisations qui procédera à l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

44. En 2010, le Département de l'information a travaillé avec un groupe directeur composé de représentants de l'Union africaine et des États membres de la CARICOM afin d'organiser une série d'activités sur toute une semaine pour célébrer la troisième Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. En 2009, le Département a organisé un atelier sur l'état de droit auquel près de 90 magistrats des États membres de la CARICOM ont pu participer grâce au service en ligne du Centre d'actualités de l'ONU.

45. Le centre régional du PNUD à Panama et le secrétariat de la CARICOM s'emploient, par l'intermédiaire du bureau sous-régional de Port of Spain, à renforcer les capacités en matière de gestion axée sur les résultats et d'efficacité de l'aide. Un projet régional est actuellement mis en œuvre pour soutenir l'émergence d'un marché et d'une économie uniques dans les Caraïbes, améliorer les capacités de la CARICOM à consolider les institutions démocratiques et les mécanismes de

protection de la population, et se doter de moyens supplémentaires pour faire face au changement climatique.

46. L'UNODC aide activement les pays de la CARICOM à mettre en œuvre le Pacte de Saint-Domingue, qui a été entériné en 2009 par les ministres de la justice et de la sécurité publique des Caraïbes. En 2010, l'Office a participé à l'organisation du premier atelier d'experts préparatoire au Mécanisme de Managua destiné aux États d'Amérique centrale. Il recrute à l'heure actuelle un consultant et un spécialiste de la prévention du crime qui seront en poste au secrétariat de la CARICOM, en 2010, pour engager le processus de consultation du Plan d'action de la CARICOM pour le développement social et la prévention de la criminalité.

47. L'UNICEF a apporté son soutien à l'organisation d'un sommet spécial des chefs de gouvernement de la CARICOM consacré à la jeunesse et au développement, qui s'est tenu en 2010 au Suriname. Le Fonds a aidé la CARICOM à généraliser son Programme régional d'éducation à la santé et à la vie de famille dans les écoles. Il a aussi collaboré étroitement avec l'équipe spéciale sous-régionale de la CARICOM sur la protection de l'enfance et les droits de l'enfant. Il a élaboré, en collaboration avec les États membres de la CARICOM, un cadre d'action pour les Caraïbes et des recommandations sur les mesures à prendre sur la base d'une étude relative aux répercussions des migrations sur les enfants dans les Caraïbes (*The Impact of Migration on Children in the Caribbean*). Il participe activement au Partenariat pancaraïbéen de lutte contre le VIH/sida.

48. Le programme CensusInfo, destiné à aider les pays en matière d'organisation et de diffusion des données en vue des recensements qui auront lieu dans la région en 2010 et 2011, a été présenté à des spécialistes des États membres de la CARICOM. Le FNUAP a noué un partenariat avec la CARICOM pour créer un consortium de gestion des ressources afin de garantir la haute qualité, la pertinence et la fiabilité des données recueillies et de permettre leur analyse et leur diffusion en temps voulu.

49. En 2009, le Centre du commerce international a organisé un dialogue de haut-niveau pour explorer des pistes de collaboration dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce. Il s'est associé à Caribbean Export, seule agence régionale de promotion des investissements et du commerce du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, pour concevoir un projet destiné à promouvoir le secteur des industries innovantes.

50. En 2008, l'UNIDO et d'autres organismes, ont élaboré un rapport d'évaluation technique. Celui-ci a été approuvé par l'équipe préparatoire pour la région des Caraïbes et considéré comme l'une des principales initiatives à soumettre à l'examen du Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (CARIFORUM) et de l'Union européenne.

51. À la demande du CARIFORUM, la FAO et le secrétariat de la CARICOM ont élaboré un programme régional de sécurité alimentaire. Celui-ci a été approuvé par le conseil des ministres de la CARICOM chargés du commerce et du développement économique. Dans le cadre de la deuxième phase du Programme (2008 à 2010), la FAO se consacre actuellement au renforcement des politiques alimentaires et des services d'appui aux systèmes alimentaires durables.

52. Par l'intermédiaire de son bureau à Port of Spain, l'OIT fournit un appui aux réunions des ministres du travail de la CARICOM. Il participe activement au Réseau

interaméricain d'administration du travail, visant à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des ministères du travail par la coopération internationale.

53. Le coordonnateur régional de la CARICOM pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur les armes de destruction massive et leurs vecteurs a participé à plusieurs ateliers régionaux organisés par le Bureau des affaires de désarmement sur le contrôle des frontières et des exportations.

54. ONUSIDA a apporté un appui important au Partenariat pancaraïbéen de lutte contre le VIH/sida de la CARICOM. Il joue également un rôle technique essentiel dans l'élaboration des plans d'opérations bisannuels de mise en œuvre du Cadre stratégique régional des Caraïbes sur le VIH/sida et dans l'initiative du Partenariat pancaraïbéen de lutte contre le VIH/sida visant à élaborer une législation type et des mesures pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination dont font l'objet les personnes vivant avec le VIH. UNIFEM a appuyé la CARICOM dans le processus de renforcement de ses institutions, notamment en réalisant un audit de l'égalité de traitement des deux sexes au sein de l'organisation.

### **Organisation du Traité de sécurité collective**

55. L'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) s'est vu attribuer un statut d'observateur à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Des rencontres de haut niveau entre les secrétariats de l'Organisation et de l'ONU ont été organisées régulièrement. En 2010, leurs deux secrétaires généraux se sont réunis, en marge d'une réunion du Conseil de sécurité sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, afin d'évoquer les moyens de renforcer la coopération entre leurs organisations respectives.

56. En 2010, une déclaration conjointe sur la coopération entre les secrétariats de l'OTSC et de l'ONU a été signée par les deux secrétaires généraux à Moscou. Elle vise entre autres à accroître la coopération en matière de communication, de partage d'information et de renforcement des capacités, dans des domaines tels que la prévention et la résolution des conflits, la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale et le commerce illicite d'armes, ainsi que la prévention des situations d'urgence et l'action menée dans ces situations.

### **Communauté des pays de langue portugaise**

57. La Communauté des pays de langue portugaise est membre de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

58. Ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) n'a cessé d'intensifier l'aide qu'elle apporte à la Communauté des pays de langue portugaise dans le cadre d'accords de coopération, en particulier dans les domaines de l'occupation et de la gestion des terres. Deux programmes de coopération technique et un programme de coopération FAO/Gouvernement ont récemment été menés à bien.

59. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et la Communauté des pays de langue portugaise ont signé un mémorandum d'accord en 2009 concernant diverses activités de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme, des projets environnementaux, ainsi que des programmes de

renforcement des capacités institutionnelles destinés à consolider l'administration publique dans les pays lusophones. En 2010, la Communauté des pays de langue portugaise et ONUSIDA ont officialisé par un autre mémorandum d'accord leur coopération en matière de lutte contre le sida dans les pays de la Communauté.

60. Chaque année, la Journée de la langue portugaise est célébrée au siège de l'UNESCO.

## **Conseil de l'Europe**

61. En 2010, la réunion tripartite annuelle de haut niveau entre l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe s'est tenue à Vienne. Les participants aux débats ont souligné que la coopération instaurée dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité pouvait être renforcée.

62. En 2009, la troisième réunion de coordination entre le Conseil de l'Europe et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'est tenue à Strasbourg. L'objet de cette réunion était de renforcer les relations entre les deux organisations au niveau de l'exécution, ainsi que l'efficacité de leurs travaux respectifs dans le domaine des droits de l'homme, en s'appuyant sur les bonnes pratiques. Plus tard la même année, aussi à Strasbourg, le Haut-Commissariat a organisé, en coopération avec le Conseil et le réseau européen d'institutions nationales de défense des droits de l'homme, des consultations régionales dans la perspective de l'atelier international sur les mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme (résolution 12/15 du Conseil des droits de l'homme).

63. En 2009, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Conseil de l'Europe ont organisé la cinquième conférence « Biodiversité en Europe » à Liège, dans le cadre de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, qui a rassemblé 120 scientifiques et représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé de la région paneuropéenne pour qu'ils échangent leurs points de vue et leur savoir-faire et apportent leur contribution au cadre de politique générale post-2010 sur la biodiversité mis en place au titre de la Convention sur la diversité biologique.

64. L'UNICEF a continué de renforcer son action aux côtés du Conseil de l'Europe dans le cadre de la déclaration conjointe sur le renforcement de la coopération signée en 2007 par le Directeur général de l'UNICEF et le Secrétaire général du Conseil. On notera la mise en œuvre du programme intitulé « Construire une Europe pour et avec les enfants » en 2006-2008. Une stratégie pour le programme 2009-2011 a été élaborée et lancée en 2008, sur la base des réalisations et des enseignements tirés de la première phase.

65. Le Conseil de l'Europe reste un partenaire essentiel de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui participe en qualité d'observateur aux sessions annuelles de la Commission santé du Conseil, tandis que ce dernier prend part aux réunions du Comité régional de l'Europe de l'OMS. Dernièrement, la collaboration porte surtout sur les technologies de la santé et les produits pharmaceutiques, la santé dans les prisons, la santé infantile, les processus de gouvernance et d'exclusion sociale, et les inégalités dans le domaine de la santé.

66. L'Alliance des civilisations œuvre en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe dans un certain nombre de domaines, notamment concernant les jeunes et l'éducation. Le Conseil a pris part à des consultations visant à l'élaboration de la Stratégie pour la jeunesse de l'Alliance et contribue à la création de son Mouvement mondial de la jeunesse. Dans le domaine de l'éducation, le Conseil et l'Alliance se sont unis pour faire avancer la recherche sur le rôle de l'enseignement de l'histoire comme outil de promotion de la compréhension interculturelle.

### **Communauté économique des États de l'Afrique centrale**

67. Le Département des affaires politiques met en place un projet visant à renforcer les capacités d'alerte rapide, de médiation et de prévention des conflits de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Dans ce cadre, un spécialiste des affaires politiques (hors classe) sera envoyé sous peu au siège de la Communauté, à Libreville, pour contribuer au renforcement des synergies entre la Communauté et le système des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité.

68. Le Secrétaire général a informé les membres du Conseil de sécurité de son intention de créer un bureau régional de l'ONU pour l'Afrique centrale à Libreville. Il a rappelé que les chefs d'État et de gouvernement de la sous-région l'avaient prié, à plusieurs reprises, de créer un tel bureau.

69. Le Bureau des affaires de désarmement et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont signé un mémorandum d'accord concernant leur coopération sur les questions relatives à la paix et au désarmement, en vertu duquel un projet d'instrument juridiquement contraignant de contrôle des armes légères en Afrique centrale a été élaboré. Cet instrument a été adopté par la trentième Conférence ministérielle de 11 États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, en 2010. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique établit actuellement un plan d'action qui sera utilisé par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour mettre en œuvre la convention.

### **Organisation de coopération économique**

70. La Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont travaillé avec l'Organisation de coopération économique (OCE) dans les domaines de la facilitation du commerce, des capacités commerciales et du transport multimodal, notamment concernant l'harmonisation de la législation nationale relative aux transports et le développement des infrastructures. En 2009, la CESAP a signé un mémorandum d'accord avec l'OCE et la Banque islamique de développement en vue de mettre en place le réseau de la Route d'Asie et le réseau ferroviaire transasiatique, et d'appliquer l'Accord-cadre de l'Organisation de coopération économique sur le transport en transit. La CESAP a aussi fait profiter l'OCE de son savoir-faire et d'une formation dans le domaine des statistiques économiques, des statistiques du secteur informel et de la comptabilité nationale. Elle s'est employée avec elle à la



mise en œuvre des déclarations de Busan et de Bangkok, ainsi que du Programme d'action régional sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique. La CNUCED a aidé l'OCE à mettre en œuvre les dispositions relatives au commerce de transit de l'Accord-cadre de coopération économique sur le transport en transit, ainsi que celles touchant aux facilités de transit dans les pays sans littoral. L'Organisation a aussi participé aux réunions du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

71. L'ONUDI a collaboré avec l'OCE pour renforcer les capacités commerciales, notamment par le biais de formations, d'enquêtes et d'évaluations, ainsi que dans le cadre d'un projet interrégional conjoint sur les normes, la métrologie, les essais et la qualité. Elle a mis au point une base de données sur l'investissement direct étranger et d'autres types d'investissement et travaillé de concert avec l'OCE à de nouvelles initiatives sur le développement des petites et moyennes entreprises et du secteur privé.

72. La FAO a prêté son concours à l'OCE pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme régional pour la sécurité alimentaire – il en existe un pour chacun des 10 États membres de l'OCE en Asie centrale. Cependant, compte tenu de la singularité de la situation en Afghanistan, ce programme comporte aussi une composante spécifique relative aux activités communautaires de production alimentaire dans ce pays. La FAO a contribué à la création d'une association de producteurs de semences dans les 10 États membres de la région.

73. L'UNICEF a aidé l'OCE et l'Institut national de la recherche-développement en matière de santé à élaborer un rapport analytique sur les progrès accomplis dans la réalisation de trois objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé. L'Organisation a par ailleurs été formée à la gestion de projet par le PNUD, tandis que le PNUE a continué de lui apporter son soutien en vertu d'un mémorandum d'accord de 2005 dans les domaines du droit et de l'éducation environnementaux, de l'écotourisme, des services liés aux énergies renouvelables et des évaluations environnementales. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a tenu plusieurs ateliers conjoints avec l'OCE, en particulier sur le cadre juridique en matière d'aide humanitaire.

### **Communauté économique eurasienne**

74. La Communauté économique eurasienne a participé activement aux travaux du Groupe de travail sur les ressources en eau et en énergie constitué par la Commission économique pour l'Europe dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

75. La Commission économique pour l'Europe et la Communauté économique eurasienne ont organisé des séminaires sur la facilitation du commerce, le principe du « guichet unique » et l'harmonisation des données. En 2008, l'Assemblée interparlementaire de la Communauté économique eurasienne a organisé un séminaire sur le principe du guichet unique – en application duquel la réglementation n'exige de fournir les informations commerciales qu'une fois au cours des processus d'importation, d'exportation et de transit –, ainsi que sur d'autres questions connexes. En 2009, les séminaires tenus dans ce cadre ont porté sur le développement du commerce et l'harmonisation de la législation des

économies en transition, ainsi que sur le renforcement des capacités en matière de commerce électronique et d'application du principe du guichet unique.

76. En 2008, l'UNESCO a signé un mémorandum d'accord avec la Communauté économique eurasienne. L'année suivante, l'ONUDI a signé un mémorandum d'accord avec la Communauté sur les thèmes de l'énergie, des changements climatiques, de la gestion des ressources en eau, des industries dérivées de l'agriculture, du renforcement des capacités commerciales et du développement du secteur privé. Elle a par ailleurs lancé un projet régional de promotion de l'investissement et de la technologie à l'intention des pays de la Communauté.

### **Organisation internationale de la Francophonie**

77. En 2008, le Département des affaires politiques a rassemblé l'ONU, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et d'autres parties prenantes à Bamako pour évoquer la démocratisation. L'OIF a pris part aux efforts internationaux menés sur le terrain dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits ainsi que de la consolidation de la paix, en Guinée, à Madagascar, en Mauritanie et au Niger.

78. L'Observateur permanent de l'OIF a participé à la visite de la Commission de la consolidation de la paix en République centrafricaine en 2009. L'ONU et l'OIF ont aussi activement contribué à soutenir l'initiative du dialogue politique inclusif dans ce pays en 2008. Le Représentant permanent de l'OIF au Gabon a aussi participé à la visite au Burundi que la Commission a effectuée en 2010.

79. L'OIF et le Département des opérations de maintien de la paix ont tenu des séminaires communs et des consultations conjointes d'experts dans les domaines des opérations de maintien de la paix et de la protection des civils, afin de préparer les pays francophones à mener des débats sur ces questions. L'OIF a aussi pris part aux consultations concernant l'initiative « Nouvel horizon » du Département, et un groupe de travail ONU-OIF a été chargé d'assurer le suivi des recommandations essentielles issues de différentes réunions conjointes du Département des opérations de maintien de la paix et de l'OIF.

80. Dans le cadre de l'initiative des journées des langues des Nations Unies du Département de l'information, la Journée du français a été observée au Siège de l'ONU en 2010 et le Département a organisé un forum de la langue et des médias en partenariat avec l'OIF. Une table ronde sur le thème « Le multilinguisme dans les organisations internationales : les défis de la diversité » s'est tenue à Genève pour marquer la Journée internationale de la francophonie.

81. La coopération entre l'OIF et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour la période 2010-2011 se fondera sur trois piliers : la mise en œuvre des mécanismes relatifs aux droits de l'homme; la promotion des droits de l'homme dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans le cadre de la consolidation de la paix; et la promotion de la diversité et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

82. En 2009, l'OIF et ONUSIDA ont signé un document-cadre visant à renforcer leur coopération dans les pays francophones.

## **Système économique latino-américain et caribéen**

83. En 2009, l'ONUDI a participé à un certain nombre de manifestations organisées par le Système économique latino-américain et caribéen (SELA), qui s'est associé à la banque de savoir industriel de l'ONUDI

84. Le programme conjoint PNUD-CNUCED-SELA sur les questions de commerce, d'investissement et de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (2010-2012) a été mis au point; il vise à renforcer les capacités des pays de la région s'agissant de formuler des politiques appropriées pour faire face aux enjeux en matière de commerce, d'investissement et de développement humain.

## **Ligue des États arabes**

85. Les consultations fréquentes entre les Secrétaires généraux de l'ONU et de la Ligue des États arabes ont principalement porté sur la prévention des conflits, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la lutte contre le terrorisme.

86. La Ligue des États arabes a fait comprendre aux parties à l'Accord de paix global au Soudan qu'il fallait d'urgence accélérer l'organisation des référendums à venir, régler les questions en suspens concernant l'Accord et finir de prendre les dispositions post-référendum. La Ligue a par ailleurs accueilli plusieurs réunions du Groupe de contact international sur la Somalie présidé par l'ONU.

87. La Ligue des États arabes a encouragé des pourparlers indirects entre Palestiniens et Israéliens, et s'est ralliée à l'Initiative de paix arabe. L'ONU et la Ligue ont collaboré pour aider le Liban à affirmer sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance politique. L'engagement durable de la Ligue en faveur de l'Iraq s'est principalement exprimé au niveau du processus électoral et de la promotion du dialogue politique et de la réconciliation nationale.

88. En étroite coopération avec l'Alliance des civilisations, la Ligue a joué un rôle actif dans la promotion de l'adoption de plans nationaux pour le dialogue interculturel de ses États membres. Elle est un partenaire clef du Programme international de bourses de l'Alliance. Le Comité des droits de l'homme de la Ligue des États arabes s'est rendu au siège du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en 2009 et 2010 pour renforcer les liens entre les deux organisations.

89. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Ligue des États arabes ont élaboré une convention sur le transport multimodal, établi un projet de rapport régional conjoint sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région arabe et organisé à Beyrouth, en 2010, des ateliers sur la gestion efficace des projets de développement.

90. Un mémorandum d'accord avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été conclu en 2009. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes a fourni à la Ligue des États arabes un appui technique, des orientations et des conseils sur les politiques concernant la création du Centre régional de formation et de recherche pour la réduction des risques de catastrophes. Le PNUE a travaillé de concert avec la Ligue en vue de faire adopter l'économie verte comme thème du plan de travail régional 2010 dans le domaine de

l'environnement par le Bureau exécutif du Conseil des ministres arabes de l'environnement à sa quarante-deuxième session.

91. La collaboration entre le PNUD et la Ligue des États arabes s'est notamment traduite par un parrainage de certaines éditions du *Rapport arabe sur le développement humain*. Une étude conjointe du PNUD et de la Ligue sur la pauvreté et la souveraineté alimentaire a été l'occasion pour le PNUD de renforcer l'assistance stratégique qu'elle apporte à la région. Grâce au financement de la Commission européenne et de la Ligue des États arabes, le PNUD soutient la création, au sein de la Ligue, d'un « centre de crise » chargé de coordonner la prévention des situations de crise et les mesures à prendre pour y répondre. L'ONUDI, en étroite coopération et coordination avec l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières, met au point un programme régional arabe pour le développement des petites et moyennes industries.

92. Le Fonds des Nations Unies pour la population et la Ligue des États arabes ont convenu de lancer une initiative régionale dans le domaine de la santé maternelle, initiative qui a été approuvée par le Conseil des ministres de la santé des États arabes en 2010.

93. Le programme régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime relatif au contrôle des drogues, à la prévention de la criminalité et à la réforme de la justice pénale dans les États arabes pour la période 2011-2015, élaboré en partenariat avec la Ligue des États arabes, vise à promouvoir la primauté du droit et le développement durable. L'Initiative arabe de lutte contre la traite des êtres humains vise à renforcer les capacités nationales dans la région pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains. La Ligue des États arabes, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont mené ensemble des activités visant à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

94. En 2009, le Bureau des affaires de désarmement a organisé au Qatar un atelier régional sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

### **Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)**

95. En 2010, le Président en exercice de l'OSCE s'est adressé au Conseil de sécurité pour lui communiquer des informations et, en retour, le Secrétaire général s'est exprimé devant le Conseil permanent de l'organisation européenne à Vienne. En 2010 également, à leur dixième réunion annuelle, les fonctionnaires de l'ONU et de l'OSCE ont étudié les possibilités de renforcer la coopération en matière de prévention des conflits, de médiation et de désarmement, et se sont penchés sur plusieurs questions d'intérêt régional ou national. L'ONU était également représentée à la réunion ministérielle informelle de l'OSCE tenue à Almaty, en 2010.

96. À leur réunion tripartite annuelle de 2010, les représentants de l'ONU, de l'OSCE et du Conseil de l'Europe se sont principalement intéressés à l'équité entre les sexes et, plus particulièrement, à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

97. En 2010, des fonctionnaires de l'ONU et de l'OSCE ont participé en Suède à une formation commune à la médiation dispensée au centre Folke Bernadotte. Des missions ont collaboré étroitement en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale. Tout récemment, les événements du Kirghizistan ont bien montré l'importance et l'utilité que revêt une démarche coordonnée et bien pensée des acteurs internationaux, notamment l'ONU et l'OSCE.

98. Le Conseil permanent de l'OSCE ayant décidé que le transport serait le thème des travaux réalisés dans le cadre de la dimension économique-environnementale en 2010, la CENUE s'est attachée à aider l'OSCE à mettre en œuvre la décision de son Conseil ministériel relative au futur dialogue sur le transport dans l'organisation européenne. Les sessions d'examen de fond de la CENUE font désormais partie intégrante du Forum économique et environnemental annuel de l'OSCE. La CENUE a également préparé une évaluation de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE en matière de transport, qu'elle a ensuite présentée et expliquée.

99. La CENUE, l'OSCE, le PNUD, le PNUE, le Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) se sont rassemblés au sein de l'Initiative Environnement et sécurité. Ainsi, et grâce à une meilleure coopération entre les pays de la grande Europe et dans ces pays, ils comptent limiter les risques qui, en matière de sécurité et d'environnement, sont indissociables. Ensemble, les partenaires de l'Initiative ont mené à bien 44 projets et 17 activités avec un budget total de 26 millions de dollars.

### **Organisation des États américains (OEA)**

100. En 2008, les secrétaires généraux de l'ONU et de l'OEA ont échangé une correspondance relative à la coopération sur certaines questions politiques et décidé de renforcer la collaboration dans les domaines suivants : consultations entre services, formations communes, développement des capacités à tirer les enseignements des expériences, coopération électorale et réalisation conjointe d'une consultation régionale sur la démocratie. Des échanges ont été organisés en 2009 et 2010 entre des fonctionnaires du Département des affaires politiques et leurs homologues de l'OEA. En 2009 et 2010, les deux secrétariats sont restés en contact étroit s'agissant de questions telles que le coup d'État au Honduras. L'ONU et l'OEA s'investissent toutes deux dans l'Équipe spéciale de haut niveau chargée des questions électorales pour aider Haïti à organiser des élections présidentielle et législative en 2010.

101. L'OIT participe activement au Réseau interaméricain pour l'administration du travail, dont la mission consiste à renforcer les moyens humains et institutionnels dont disposent les ministères du travail.

102. Le Bureau des affaires de désarmement a organisé, en coopération avec l'OEA, un atelier régional sur l'application du Programme d'action relatif aux armes légères à Lima en 2010. En 2008, le Centre régional des Nations Unies à Lima a élaboré avec l'OEA un manuel de bonnes pratiques sur la destruction des armes en excédent et/ou obsolètes.

103. En 2009, le HCDH a organisé à Washington une consultation régionale pour préparer l'atelier international sur les mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme, à laquelle ont pris part des représentants de gouvernements, de la

Commission interaméricaine des droits de l'homme et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. En 2010, le HCDH a participé à une réunion d'experts organisée par la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

104. En 2009, les premières versions d'un rapport conjoint PNUD-OEA sur les citoyens et la démocratie en Amérique latine ont été rédigées et ont fait l'objet de débats dans des pays de la région. Ces deux organisations ont aussi créé une structure pour procéder à des consultations régulières et coopérer dans le domaine de la gouvernance démocratique. En 2009, le PNUD a été invité à devenir membre du Groupe de travail mixte des sommets chargé de préparer le sixième Sommet des Amériques qui doit se tenir en Colombie en 2012.

### **Organisation de la Conférence islamique (OCI)**

105. Les secrétaires généraux de l'ONU et de l'OCI se sont rencontrés régulièrement pour évoquer la prévention des conflits, le maintien et la consolidation de la paix, la lutte contre le terrorisme et les activités de l'Alliance des civilisations. Des fonctionnaires de l'OCI ont été invités par l'ONU à participer à des séminaires et à des formations dans les domaines de la prévention des conflits, de la négociation, de la médiation et des élections.

106. En 2010, la réunion générale consacrée à la coopération entre l'ONU et l'OCI s'est tenue à Istanbul à l'invitation du Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques. Les participants ont tiré le bilan des activités menées conjointement depuis 2008, ébauché des mécanismes de suivi et décidé d'axer leur future collaboration sur la prévention des conflits, le renforcement des capacités, l'assistance électorale, la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et l'islamophobie, non sans avoir souligné qu'il importe de mobiliser des ressources à ces fins.

107. L'ONU a collaboré étroitement avec l'OCI pour rétablir la paix et la sécurité en Somalie. L'OCI a accueilli la réunion du Groupe de contact international sur la Somalie à Djedda en 2009. À cette réunion, elle a annoncé son intention d'ouvrir un bureau à Mogadiscio pour contribuer à la reconstruction de la Somalie en menant des projets humanitaires d'atténuation de la pauvreté et de relèvement.

108. À la réunion d'Istanbul de 2009, les liens entre l'OCI et l'Alliance des civilisations ont été renforcés par la signature d'un mémorandum d'accord qui esquisse le cadre d'une initiative commune visant à réduire les écarts culturels et à améliorer la compréhension interculturelle. Un plan d'action sur deux ans a été signé à l'occasion du Forum de Rio, en 2010, pour la période 2010-2012.

109. L'OCI participe aux réunions spéciales que le Comité contre le terrorisme tient avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a, quant à elle, participé à un atelier régional sur les moyens juridiques de combattre le terrorisme international, organisé par l'UNODC et l'OCI à Djedda en 2010.

110. À la demande de l'OCI, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) prête son concours technique à l'élaboration d'un rapport sur les incidences des risques naturels auxquels sont exposés ses États membres. Le BCAH a également établi un projet de mémorandum d'accord avec l'OCI.

111. En 2009, une délégation du Secrétariat général de l'OCI a participé à des réunions avec des fonctionnaires du HCDH à Genève sur l'établissement de la Commission permanente indépendante des droits humains. Pour aider à lutter contre l'islamophobie, le HCDH organise quatre ateliers d'experts sur l'incitation à la haine nationale, raciale ou religieuse qui s'inscrivent dans le prolongement du séminaire sur les articles 19 (liberté d'expression) et 20 (interdiction de l'incitation à la haine) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

112. L'OCI, qui appartient à la Commission de consolidation de la paix, prend une part active aux activités de celle-ci en Sierra Leone, particulièrement pour ce qui est de la mobilisation de ressources. En effet, elle alimente un fonds d'affectation spéciale de 1,1 million de dollars consacré à ce pays, fonds qui a servi à financer des projets dans les domaines du relèvement, de la rénovation d'écoles et du traitement des produits alimentaires.

113. Le PNUE et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) ont mené de concert des activités de renforcement des capacités dans le domaine du tourisme durable. En 2009, le PNUE a participé à la dixième Conférence générale de l'ISESCO.

114. L'action conjuguée de la CESAO et de l'OCI a principalement porté sur le développement durable, le financement du développement, le transport et le commerce. Le Secrétariat de l'OCI a pris les dispositions nécessaires pour que d'importantes quantités de vivres et de médicaments soient envoyées aux réfugiés palestiniens de Gaza, le stockage et la distribution étant assurés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

115. Enfin, la coopération de l'UNESCO avec l'OIC est effectuée par le biais des organes spécialisés et subsidiaires, en particulier l'ISESCO et le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques. L'UNESCO a signé un accord officiel avec l'ISESCO, en 1984, qui a été actualisé en 2010.

## **Forum des îles du Pacifique**

116. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans le Pacifique (2008-2012), a été conçu de manière à concorder avec le plan Pacifique du Forum des îles du Pacifique pour la croissance économique, le développement durable, la bonne gouvernance et la sécurité. L'ONU s'est attachée à trouver des solutions aux principaux problèmes des petits États insulaires en développement de la région. Le Secrétaire général était d'ailleurs représenté à la réunion des dirigeants du Forum en 2008 et 2009.

117. En 2010, la Conférence du Pacifique sur la dimension humaine de la crise économique mondiale a eu lieu au Vanuatu. Elle était organisée, entre autres, par le PNUD et le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, qui ont également joué un rôle actif dans les tables rondes sur les changements climatiques tenues à Suva avec des partenaires de développement. Tous deux ont défendu l'idée qu'il existe un lien entre les changements climatiques, les catastrophes et les risques de conflit, liens qui ont été reconnus officiellement par le Comité de sécurité régionale du Forum en 2009.

118. Ensemble, le PNUD et le secrétariat du Forum des îles du Pacifique ont procédé à des évaluations du secteur de la sécurité dans plusieurs pays insulaires du Pacifique, organisé une conférence régionale sur la gouvernance de ce secteur aux Tonga en 2009 et publié un premier rapport sur cette question. Le PNUD et la Banque asiatique de développement (BASD) ont prêté leur concours à l'organisation d'ateliers sur l'efficacité de l'aide et sur la Convention des Nations Unies contre la corruption aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Tonga en 2009 et 2010.

119. Le Département des affaires économiques et sociales (DAES) et la CESAP, en collaboration avec le Forum des îles du Pacifique et les organismes membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique, ont organisé conjointement la réunion préparatoire de haut niveau pour la région Pacifique de l'examen quinquennal de 2010 de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La Banque asiatique de développement, la CESAP, le PNUD et le secrétariat du Forum des îles du Pacifique ont en outre organisé, en 2009, aux Fidji, un atelier sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans le Pacifique. Le Bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique a aussi coopéré avec le secrétariat du Forum pour élaborer une politique relative aux personnes handicapées qui soit fondée sur les droits et pour appliquer le Programme en faveur des villes du Pacifique.

120. Le FNUAP et le secrétariat du Forum collaborent étroitement en ce qui concerne les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, les rapports des partenaires de développement prévus par le Pacte de Cairns ainsi que l'étude relative à l'évaluation comparative des statistiques régionales et son plan d'application. En 2010, la FAO, l'UNICEF, l'OMS et d'autres organisations se sont associées au secrétariat du Forum pour soutenir le Sommet du Pacifique sur l'alimentation de Vanuatu afin de dresser un bilan de la situation alimentaire et nutritionnelle dans la région et de faire des propositions pour l'améliorer durablement. Dans le contexte global des accords de partenariat économique régionaux du Forum des îles du Pacifique avec l'Union européenne, l'ONUDI a élaboré pour le Forum un projet sur les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Samoa, les Îles Salomon et les Tuvalu.

121. En 2010, le Département des affaires politiques et le PNUD ont travaillé main dans la main pour fournir aux pays insulaires du Pacifique une assistance électorale qui a notamment consisté à coordonner l'action des observateurs internationaux dépêchés par le Forum des îles du Pacifique et d'autres organisations aux Îles Salomon pour les élections d'août et à envoyer l'Équipe d'experts électoraux à Bougainville pour les élections de mai. Les fonctionnaires du Département restent en contact avec ceux du secrétariat du Forum pour suivre les questions de politique, de gouvernance et de sécurité intéressant les deux organismes.

122. La Réunion tripartite de haut niveau sur l'emploi décent pour le développement durable dans la région du Pacifique a eu lieu au Vanuatu en 2010 et a débouché sur l'adoption de la déclaration de Port Vila sur le travail décent et le plan d'action en la matière pour le Pacifique.

123. Le Bureau des affaires de désarmement a organisé, en coopération avec le Forum, un atelier régional sur l'application du Programme d'action relatif aux armes légères à Sydney en 2009.



## **Organisation de Shanghai pour la coopération**

124. Les relations entre l'ONU et l'Organisation de Shanghai pour la coopération se sont poursuivies dans divers cadres interinstitutionnels. En mars 2009, le Secrétaire général a assisté à la Conférence spéciale de l'Organisation de Shanghai pour la coopération sur l'Afghanistan.

125. Le partenariat entre les deux organisations a été renforcé par la signature en 2010 à Tachkent d'une déclaration commune sur la coopération précisant les domaines de coopération potentielle entre les deux secrétariats, tels que la prévention et la résolution des conflits, la lutte contre le terrorisme, la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, la lutte contre la criminalité transnationale, y compris le trafic d'armes et de drogues, et la lutte contre la détérioration de l'environnement.

126. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et le secrétariat de l'Organisation de Shanghai pour la coopération échangent régulièrement des informations sur les activités qui les concernent tous deux et sur l'évolution de la situation dans la région. Le Centre susmentionné, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, les cinq États d'Asie centrale et des partenaires régionaux, tels que l'Organisation de Shanghai pour la coopération, envisagent de tenir une série de réunions en 2010 et 2011 sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

127. La CESAP a continué de collaborer étroitement avec l'Organisation de Shanghai pour la coopération dans le cadre de l'application de la Déclaration de Busan et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique ainsi que de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie.

128. En 2008, l'UNICEF a apporté une contribution technique concernant la question des maladies à prévention vaccinale lors d'une réunion de haut niveau de l'Organisation de Shanghai pour la coopération consacrée à la coopération dans les domaines sanitaire et épidémiologique. En 2009, l'UNICEF a également fourni un appui technique à la réunion de haut niveau sur la justice pour mineurs qui a rassemblé au Kirghizistan les présidents des cours suprêmes des pays membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

## **Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)**

129. En 2010, le Département des affaires politiques a mis en place une équipe de liaison avec la SADC à Gaborone pour apporter à celle-ci un appui en matière de prévention des conflits et d'activités de médiation, lequel s'est notamment traduit par la création et la consolidation du bureau de prévention des conflits de la SADC et par une aide dans le domaine de l'assistance électorale.

130. La CEA a aidé la SADC à mettre au point des mesures sectorielles et macroéconomiques cohérentes, un mécanisme régional de suivi du respect de l'égalité des sexes, un cadre pour l'intégration financière régionale et un plan d'action visant à harmoniser les réglementations, normes et politiques minières en Afrique australe. A également été lancée l'initiative e-SADC, élaborée conjointement par la CEA, la SADC et l'Initiative pour une société ouverte en

Afrique australe en vue d'harmoniser les technologies de l'information et de la communication afin de favoriser l'intégration économique régionale.

131. En 2009, le Bureau des affaires de désarmement, la SADC et le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et les États limitrophes ont organisé un atelier régional sur la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères.

132. La CNUCED a apporté sa contribution à des ateliers de la SADC qui visaient à mettre la dernière main au protocole de libéralisation du commerce des services dans la région et donné des conseils techniques lors des réunions consacrées aux services de l'instance de négociation de la SADC en matière commerciale.

133. En 2008, un mémorandum d'accord a été signé entre l'OIT et la SADC concernant l'élaboration d'un programme régional de promotion du travail décent. L'OIT a fourni un appui technique et des conseils; les résultats et produits ont été adoptés ultérieurement. L'OIT a également contribué techniquement et financièrement à l'étude des conséquences de la crise économique mondiale sur les 10 pays de la SADC. Par ailleurs, elle a dispensé des formations techniques sur le dialogue social et la formulation du droit du travail.

134. L'OIT a aussi participé, y compris par une aide financière et technique, à l'élaboration d'une étude des conséquences de la crise économique mondiale sur certains pays de la région réalisée par le groupement d'organisations patronales de la SADC. Elle a en outre procuré au secrétariat de la SADC les services d'un conseiller technique chargé de coordonner les mesures prises en matière d'emploi et d'en assurer le suivi. Elle recrute actuellement trois consultants pour procéder à des évaluations complètes des centres de productivité du Botswana, de Maurice et de l'Afrique du Sud afin de déterminer lequel est le plus apte à accueillir l'organisation de la SADC spécialisée dans les questions de productivité.

### **III. Coopération entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire**

#### **A. Appui général apporté par les parlements à l'Organisation**

135. La troisième Conférence mondiale des présidents de parlement s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève en 2010. En présence du Secrétaire général et de 150 présidents de parlement, la Conférence a adopté une déclaration intitulée « Garantir la responsabilité démocratique mondiale pour le bien commun », par laquelle elle a réaffirmé que les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP) étaient déterminés à soutenir les travaux de l'Organisation des Nations Unies et à poursuivre les efforts déployés pour combler le déficit démocratique dans les relations internationales.

136. Réaffirmant que l'UIP était l'organisme international le mieux placé pour renforcer le dialogue entre les parlements et l'Organisation des Nations Unies, les présidents de parlement ont encouragé l'UIP et l'ONU à accroître et resserrer leur coopération.

137. La Conférence a été précédée de la sixième Conférence annuelle des présidentes de parlement, principalement consacrée aux objectifs du Millénaire pour

le développement n<sup>os</sup> 4 et 5, relatifs à la mortalité infantile et à la santé maternelle. Les participantes ont souscrit aux initiatives prises par le Secrétaire général en matière de santé maternelle, néonatale et infantile, et se sont engagées à les soutenir et à user de leur rôle de chef de file et de leur pouvoir législatif pour influencer sur les législations, les politiques et les budgets nationaux dans un sens favorable.

138. Au moment de la Conférence, l'Union interparlementaire a publié une enquête mondiale sur la collaboration entre les parlements nationaux et l'ONU à laquelle 100 parlements avaient participé. Il en est ressorti que cette collaboration n'a cessé de se resserrer au fil du temps : le nombre de parlementaires qui assistent à des réunions internationales a augmenté, de même que le nombre de commissions parlementaires chargées de suivre les travaux de l'Organisation. Le potentiel reste cependant largement inexploité, en particulier au niveau des pays, les parlements nationaux ayant indiqué n'avoir que peu d'échanges avec les organismes et programmes des Nations Unies. L'enquête montre également que de nombreux parlements souhaitent que les relations entre l'ONU et l'Union interparlementaire soient encore renforcées.

139. À ses assemblées statutaires de 2009 et 2010, l'Union interparlementaire a adopté des résolutions relatives à des questions d'envergure mondiale telles que la coopération Sud-Sud et les objectifs du Millénaire pour le développement, le rôle des jeunes, la non-prolifération et le désarmement nucléaires, la violence envers les femmes, les changements climatiques et les énergies renouvelables, la sécurité alimentaire, et la crise financière mondiale. Des représentants du système des Nations Unies ont participé aux débats, et l'UNICEF a organisé des visites sur le terrain en Éthiopie et en Thaïlande afin de sensibiliser les parlementaires aux désavantages dont souffrent les enfants de ces pays dans les domaines de la santé et de l'éducation.

140. La Commission UIP des affaires des Nations Unies a poursuivi ses travaux aux deuxièmes assemblées de 2008 et 2009. Son groupe consultatif s'est intéressé de près à la réforme visant à assurer l'unité d'action des Nations Unies; ses membres se sont rendus en République-Unie de Tanzanie (en 2008) et au Viet Nam (en 2009) pour en observer la mise en œuvre dans ces pays pilotes et faciliter la participation des parlements à l'élaboration des stratégies nationales de développement. Les conclusions de la mission effectuée en Tanzanie ont été examinées par un groupe d'experts qui s'est réuni au Siège de l'ONU en 2008. La Commission a également été le lieu de débats et d'auditions parlementaires sur des questions critiques dont s'occupe l'ONU. Dans le cadre des préparatifs des grandes conférences organisées par les Nations Unies en 2009, les membres de la Commission ont rencontré le Directeur général de la FAO pour parler de la crise alimentaire et ont entendu un exposé du Secrétaire exécutif adjoint de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur l'état d'avancement des négociations préalables à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre.

141. En 2010, l'UIP et le PNUD ont signé un nouveau mémorandum d'accord qui est venu renforcer un accord précédent en élargissant la portée des activités conjointes. Les domaines de coopération comprennent : le renforcement des moyens dont disposent les parlements pour exercer leur rôle législatif et leur fonction de contrôle, surtout en ce qui concerne l'efficacité de l'aide, la gouvernance économique et la réduction de la pauvreté; l'établissement de normes, points de comparaison et pratiques de référence à l'intention des parlements démocratiques; le

renforcement du rôle des parlements dans la mise en œuvre des conventions des Nations Unies; la promotion de l'autonomisation des femmes, en particulier pour ce qui est de faciliter leur intégration dans la vie politique et leur accès à des postes d'élus; et l'élargissement du rôle des parlements dans les processus de paix et de réconciliation.

## **B. Contribution des parlements aux grandes réunions des Nations Unies**

142. L'UIP a mobilisé les parlements en préparation de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui s'est tenue en 2010. Les participants à la troisième Conférence mondiale des présidents de parlement ont réaffirmé leur attachement à la réalisation de ces objectifs et se sont engagés à promouvoir leur intégration dans les travaux de leurs parlements respectifs.

143. Des parlementaires ont participé à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement en tant que membres de leurs délégations nationales, ce qui leur a permis d'échanger des idées et des données d'expérience et de participer à plusieurs activités de ce sommet. Le Président de l'UIP a donné lecture d'un message de la Conférence des présidents de parlement. L'Union a mené des études et établi des rapports sur l'intégration des objectifs du Millénaire pour le développement dans les travaux quotidiens des parlements.

144. Deux auditions parlementaires conjointes UIP-ONU ont été organisées en 2008 et 2009. Le Président de l'Assemblée générale a directement participé à la préparation de ces réunions, qui sont les plus grandes réunions de parlementaires à se tenir au Siège de l'ONU. L'audition de 2008 portait sur la responsabilité de protéger, les violences sexuelles infligées aux femmes et aux enfants dans les situations de conflit et les problèmes que rencontrent les opérations de maintien de la paix; celle de 2009 était consacrée à l'examen des interventions à mener pour remédier efficacement aux effets de la crise économique mondiale.

145. À la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Copenhague en 2009, l'UIP a mobilisé les parlements en faveur de la conclusion d'un accord mondial sur les politiques climatiques, organisant au Parlement danois une réunion parallèle qui a rassemblé quelque 300 parlementaires.

146. L'UIP a en outre encouragé les parlements à se pencher sur les questions de sécurité alimentaire, adoptant à sa deuxième Assemblée de 2009 une résolution sur l'action parlementaire visant à assurer la sécurité alimentaire dans le monde. Elle a invité les parlementaires à accompagner leurs délégations nationales au Sommet mondial de l'alimentation qui devait se tenir à Rome en 2009, en marge duquel elle a convoqué une réunion parlementaire.

147. En 2009, l'UIP a convoqué à Genève une grande conférence parlementaire sur les mesures que les parlements pourraient prendre comme suite à la crise économique et financière mondiale. Cette réunion, à laquelle ont assisté les chefs du BIT et de la CNUCED, a servi de préparation à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement organisée à New York la même année. L'UIP a également accueilli une réunion de la Commission

d'experts du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les réformes du système monétaire et financier international. Elle a participé à ladite conférence, dont le document final l'encourageait à « continuer de contribuer à l'élaboration de réponses mondiales à la crise » (résolution 63/303 de l'Assemblée générale, annexe, par. 59).

148. Le financement du développement en général est un des principaux domaines de coopération entre l'UIP et l'ONU. L'Union a participé à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui s'est tenue à Doha en 2008. À cette occasion, elle a organisé une audition parlementaire et plusieurs de ses membres ont pris part à des tables rondes officielles. Dans la section de la Déclaration de Doha sur le financement du développement consacrée à l'aide publique au développement, l'Assemblée générale a constaté qu'il fallait, pour optimiser l'aide, associer les parlements au processus de développement (voir la résolution 63/239, annexe, par. 46), venant ainsi confirmer les dispositions énergiques du Programme d'action d'Accra, document relatif à l'efficacité de l'aide adopté en 2008.

149. À sa cent vingtième assemblée, qui s'est tenue à Addis-Abeba en 2009, l'UIP a adopté une résolution visant à promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires et à assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dans laquelle elle a souscrit à la proposition en cinq points du Secrétaire général pour un monde exempt d'armes nucléaires, exhorté tous les États à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et jeté les bases d'une participation accrue des parlements aux travaux relatifs au désarmement. Les parlements ont rendu compte de la suite qu'ils avaient donnée à cette résolution et une réunion parlementaire spéciale s'est tenue en 2010 à l'occasion de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

150. L'UIP, qui est membre du Groupe des amis de l'Alliance des civilisations s'est employée à faire mieux connaître aux parlements les buts de cette initiative et les activités menées. Elle a convoqué une première réunion parlementaire à l'occasion du Forum de l'Alliance qui s'est tenu à Rio en 2010 et a également participé à l'organisation d'une réunion de travail officielle sur la démocratie, la bonne gouvernance et la diversité culturelle.

## **C. Paix et sécurité**

151. À l'appui des travaux de la Commission de consolidation de la paix, l'UIP a continué de s'employer à promouvoir la gouvernance démocratique et la réconciliation et le dialogue nationaux au Burundi et en Sierra Leone. En 2009, elle a organisé une deuxième visite de travail au Burundi, où elle s'est entretenue avec les dirigeants parlementaires de la loi électorale et des mesures à prendre pour garantir la participation effective de tous les partis politiques aux travaux du Parlement. En Sierra Leone, elle a aidé le Parlement à établir un plan d'action parlementaire pour la réconciliation nationale. En 2009, elle a évalué les besoins du Parlement de la République centrafricaine en matière de renforcement des capacités. La même année, elle a participé à l'organisation d'un séminaire destiné aux parlementaires des pays de la région des Grands Lacs, consacré au renforcement du contrôle parlementaire sur le secteur de la sécurité.

152. En 2009, le Président de l'UIP a entrepris deux missions diplomatiques au Moyen-Orient, où il a rencontré des dirigeants politiques israéliens et palestiniens dans le but d'apaiser les tensions et de rouvrir le dialogue parlementaire entre les parties.

153. De manière plus générale, l'UIP a continué de s'employer à renforcer la contribution des parlements aux processus de réconciliation engagés dans les pays sortant d'un conflit. Elle travaille en étroite collaboration avec le Département des affaires politiques à la mise en place d'un mécanisme d'intervention rapide qui faciliterait le dialogue entre les principaux groupes politiques au sein des parlements.

154. L'UIP aide les parlements à faire face aux problèmes liés à la réconciliation en les encourageant à adopter les lois appropriées, à soutenir les mécanismes de vérité et réconciliation, à avoir des contacts réguliers avec leurs mandants, à promouvoir le dialogue et la cohésion sociale et à jouer de façon plus déterminée leur rôle de garants des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les activités qu'elle a menées au Kenya, en Ouganda, au Rwanda et en Sierra Leone en 2009 et 2010 ont conduit les parlements de ces pays à adopter des plans d'appui aux réformes nécessaires à la consolidation de la paix, qu'elle les aide à mettre en œuvre.

155. Le PNUD et l'UIP s'efforcent d'accroître la représentation des minorités et des peuples autochtones au sein des parlements, s'employant à faire mieux connaître le taux réel de représentation de ces groupes, à recenser et à fournir aux parlements et aux autres acteurs concernés les outils nécessaires à la réalisation de cet objectif, et à renforcer les capacités afin que les parlements soient plus représentatifs et ouverts à tous .

156. Publié conjointement par l'UIP et l'UNODC en 2009, le guide intitulé *Combattre la traite des personnes* sensibilise les parlementaires au problème de la traite des êtres humains et expose les mesures que les pays peuvent prendre pour le combattre. À sa cent vingt-deuxième assemblée, en 2010, l'UIP a adopté une résolution sur la coopération et la responsabilité partagée dans la lutte mondiale contre la criminalité organisée.

#### **D. Développement économique, social et environnemental**

157. En 2010, l'UIP a mené deux grandes études : l'une, fondée sur des entretiens avec des parlementaires et visant à déterminer comment ils perçoivent les objectifs du Millénaire pour le développement et l'autre portant sur la manière dont les parlements intègrent ces objectifs dans leurs pratiques institutionnelles et leurs programmes politiques. Cette dernière, organisée en coordination avec la campagne Objectifs du Millénaire, a été lancée lors la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, à l'occasion de laquelle l'UIP a également convoqué une réunion parlementaire.

158. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, l'UIP a mis au point la contribution des parlements à la deuxième session du Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement, qui s'est tenu en 2010. Elle a veillé à ce que des parlementaires participent à deux colloques multipartites de haut niveau qui ont eu lieu à Vienne et à Helsinki. Elle a également établi un rapport et adopté une résolution sur le rôle des parlements dans le

développement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le but d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et a contribué à la conception et la mise en œuvre d'une enquête pilote sur la responsabilité mutuelle.

159. En 2009, l'UIP a participé au lancement, à Manille, de l'initiative Capacity Development for Development Effectiveness Facility, qui s'inscrit dans le plan mondial établi par le PNUD pour aider les pays à mettre en œuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra, qui lui a succédé. Elle a aussi contribué à l'établissement d'une note d'orientation à l'intention des parlementaires.

160. L'UIP a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour assurer la participation des parlements aux préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Elle a fait en sorte que ceux-ci prennent part au processus préparatoire, les a aidés à nommer des coordonnateurs pour les consultations nationales et a contribué à coordonner leurs apports aux consultations régionales menées par la CESAP.

161. L'UIP a continué de promouvoir les relations entre les parlements et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) organe spécial d'établissement de règles et de règlement des différends, s'efforçant dans le même temps d'accroître la transparence démocratique et le respect du principe de responsabilité. Faciliter la conclusion du Cycle de Doha en renforçant la participation des parlements reste un de ses principaux objectifs en matière de développement. En 2009 et 2010, l'Union et le Parlement européen ont organisé des tables rondes parlementaires dans le cadre des forums publics de l'OMC et l'Union a accueilli quatre sessions du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

162. Le Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida travaille en étroite collaboration avec ONUSIDA et le PNUD. Ses activités sont guidées par les objectifs énoncés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. L'UIP a organisé plusieurs séminaires et ateliers où les parlementaires ont pu échanger des informations sur les pratiques législatives grâce auxquelles les parlements peuvent contribuer au mieux à la réalisation de l'objectif de l'accès universel au traitement. Elle a également contribué aux travaux de la Cellule internationale de réflexion sur les restrictions aux voyages liées au VIH et fait siennes un ensemble de recommandations formulées par la Cellule aux fins de l'élimination des restrictions en matière d'entrée, de séjour et de résidence liés au VIH. À l'occasion de la dix-huitième Conférence internationale sur le sida, l'UIP et le Parlement autrichien ont organisé à Vienne une réunion parlementaire dont les participants ont souscrit à l'appel international visant à éliminer la transmission verticale du VIH d'ici à 2015.

163. L'UIP collabore étroitement avec le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant dans le cadre de l'initiative Compte à rebours 2015 : survie de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Des conférences sur cette initiative ont été organisées parallèlement aux assemblées de l'UIP à Addis-Abeba en 2009 et à Bangkok en 2010.

164. L'UIP a continué de s'employer, avec le Centre mondial pour l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les parlements, à aider les

parlements à renforcer leurs capacités en matière d'informatique et de télématique et à les encourager à assurer le suivi des engagements pris en 2003 et en 2005 au Sommet mondial sur la société de l'information. L'UIP et le Centre mondial ont publié ensemble les Rapports mondiaux de 2008 et de 2010 sur l'e-Parlement. La troisième Conférence mondiale sur l'e-Parlement, qui s'est tenue en 2009, était consacrée aux dernières tendances et évolutions institutionnelles qui pourraient rendre les parlements plus accessibles et ouverts aux citoyens grâce aux technologies de l'information et des communications. En 2010, l'UIP a organisé, en collaboration avec l'ONU et l'Union internationale des télécommunications (UIT), le troisième Forum parlementaire sur la société de l'information.

## **E. Démocratie et droits de l'homme**

165. L'UIP a continué d'appuyer les Parlements du Burundi, du Cambodge, de la Guinée équatoriale, des Maldives, du Pakistan, de la République centrafricaine, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo, de la Sierra Leone, du Soudan, du Viet Nam et du Zimbabwe ainsi que le secrétariat du Conseil législatif palestinien. Le PNUD a été un partenaire de premier plan pour ce qui est du renforcement des capacités des parlementaires et de leur personnel, de la modernisation des méthodes et des services des parlements, de l'assistance aux commissions parlementaires, de l'amélioration des services de communication et de la promotion des activités en faveur de l'égalité des sexes.

166. En 2009, l'UIP a célébré la Journée internationale de la démocratie en organisant des activités autour du thème de la tolérance politique. Elle a fait réaliser une étude mondiale sur la question, qui a été rendue publique au Siège de l'ONU en coopération avec le Département des affaires politiques. Elle a organisé à Gaborone une conférence parlementaire sur l'état de la démocratie en Afrique et les modalités de renforcement des parlements africains. Elle s'est employée à faire mieux connaître cette journée internationale aux parlementaires, qu'elle a invités à saisir l'occasion pour faire ressortir le thème de la responsabilité politique et la nécessité de rétablir la confiance entre les parlements et les citoyens. Plus de 70 parlements nationaux ont organisé des manifestations.

167. Des travaux ont commencé en vue de l'élaboration d'un guide de l'UIP, de l'ONU et du PNUD sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007), dont l'objet est de faire mieux connaître aux parlementaires les questions intéressant les peuples autochtones et leurs droits fondamentaux.

168. En 2009, l'UIP a organisé à Genève, à l'intention des parlementaires présents à sa 121<sup>e</sup> assemblée, une table ronde sur le mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Les participants ont souligné que les rapports nationaux présentés au Conseil devraient être examinés par les parlements et que les recommandations devraient leur être communiquées afin de faciliter la mise en œuvre. L'UIP a réalisé une enquête pour déterminer dans quelle mesure les parlementaires participaient au processus. Elle a également organisé, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), un séminaire visant à informer les parlementaires des travaux des deux comités qui assurent le suivi de la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.



169. L'UIP a continué d'œuvrer à faire connaître la nouvelle Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Protocole facultatif s'y rapportant. En 2009, elle a organisé à Londres, à l'intention des parlementaires européens, un séminaire sur le Guide à l'usage des parlementaires sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qu'elle avait publié en 2008 avec le Département des affaires économiques et sociales et le HCDH.

170. En 2009, un projet conjoint de l'UIP et du HCDH d'une durée de deux ans, financé par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie et visant à renforcer la participation des parlements aux travaux des organes conventionnels des Nations Unies, s'est achevé par un séminaire organisé au Gabon à l'intention des membres des parlements africains francophones.

171. En 2009, l'UIP et l'UNICEF ont organisé ensemble au Costa Rica, à l'intention des parlementaires de la région de l'Amérique latine, un séminaire sur les questions relatives à la protection de l'enfance. Les débats ont porté sur les moyens de combattre la violence à l'égard des enfants et abouti à des directives sur les moyens de mettre en place un cadre juridique permettant de prévenir et de sanctionner les actes de violence, d'assurer l'inscription de fonds suffisants dans les budgets et de collaborer avec la société civile et d'autres partenaires en vue de créer un mouvement social d'opposition à ce fléau.

## **F. Problématique hommes-femmes**

172. En coopération avec le Département des affaires économiques et sociales, l'UIP a, comme auparavant, organisé une réunion parlementaire d'une journée à l'occasion de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme. La réunion parlementaire de 2010 a mis en lumière le rôle des parlements en matière de respect de l'égalité des sexes et des droits de la femme, tandis que celle de 2009 avait porté sur ce qu'ils pouvaient faire pour promouvoir un partage égal des responsabilités entre les femmes et les hommes.

173. Le Réseau international de connaissances sur les femmes en politique (iKNOW Politics) a continué d'offrir des ressources et de militer pour appuyer les femmes politiques. En 2009, la version arabe du site Web de iKNOW a été lancée en Jordanie lors d'une conférence régionale des pays arabes dont le thème principal était la façon dont les médias et les technologies de l'information peuvent contribuer à faire augmenter le nombre des femmes politiques et aider ces femmes à être plus efficaces.

174. L'UIP a continué de fournir à l'ONU des statistiques sur les femmes parlementaires. Ces informations permettent de mesurer les progrès réalisés au titre de l'objectif du Millénaire n° 3, relatif à l'autonomisation des femmes. La carte du monde des femmes en politique (2010), publiée conjointement par l'UIP et l'ONU, a été diffusée lors de la Journée internationale de la femme. Elle donne des statistiques sur la représentation des femmes dans les organes législatifs et exécutifs.

175. En 2009 et 2010, l'UIP et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont organisé leurs séminaires annuels sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à l'intention des parlementaires. L'UIP a continué de présenter au Comité pour

l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, oralement et par écrit, des rapports sur la situation dans différents États.

176. Un projet d'appui aux parlementaires burundaises d'une durée de deux ans a pris fin en 2009. Ce projet, géré par l'UIP et le Parlement burundais et financé par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, a permis de recenser les lois et pratiques discriminatoires et de proposer des moyens d'y remédier. Il s'est achevé sur l'examen d'un futur plan d'action pour le Parlement.

177. L'UIP a lancé un projet d'appui aux parlementaires rwandaises. En 2009, elle a organisé au Parlement rwandais une réunion d'examen de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au Rwanda. Le rôle du Parlement dans la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) a également été examiné.

178. En 2009, l'UIP et le bureau du PNUD en Jordanie ont signé un mémorandum d'accord portant sur l'appui à apporter à la Chambre des représentants de ce pays pour l'aider à promouvoir la représentation des femmes au Parlement et le respect des droits des femmes. Dans le cadre du programme conjoint de coopération, une séance de formation sur la formulation des messages politiques a été organisée à l'intention des parlementaires jordaniennes. D'autres réunions ont servi à renforcer les relations entre les femmes parlementaires, les ministres et les représentants de la société civile dans le domaine de la problématique hommes-femmes.

179. En 2008, l'UIP a adhéré à la campagne du Secrétaire général intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». Lors d'une conférence qui s'est tenue à Genève, elle a défini six mesures que les parlements devraient prendre en priorité dans ce domaine. Ensuite, elle a lancé une campagne parlementaire de lutte contre la violence à l'égard des femmes, à laquelle elle a consacré une page spéciale sur son site Web, ainsi que des publications et du matériel d'information destiné à aider les parlements à célébrer le dixième anniversaire de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En outre, elle a organisé des réunions parlementaires en Europe, en Amérique latine et dans le monde arabe pour mobiliser les parlements en faveur de mesures concrètes, passer en revue les lois sur la violence à l'encontre des femmes et déterminer dans quelle mesure ces lois sont appliquées.

## **G. Secrétariat de l'UIP**

180. Le Secrétaire général ayant demandé aux organisations internationales d'éliminer le gaspillage, l'UIP a dressé son bilan carbone et prévu dans son budget des crédits destinés à compenser les dommages écologiques résultant des déplacements officiels effectués en avion. L'UIP est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies depuis 2005 et participe régulièrement aux réunions du Comité mixte de la Caisse. Elle bénéficie aussi des services de la Commission de la fonction publique internationale, du Tribunal administratif et du Département de la sécurité sociale de l'Organisation internationale du Travail.

181. L'UIP prête une attention spéciale à la situation des femmes dans son secrétariat. Grâce à sa stratégie de recrutement visant à atteindre la parité des sexes, 50 % des postes de direction et plus de 60 % des postes d'administrateur sont maintenant occupés par des femmes.

## H. Conclusions

182. Fortes des liens étroits et solides qui les unissent, l'ONU et l'UIP s'efforcent à présent de nouer un partenariat stratégique.

183. Il est plus fréquent qu'auparavant que dans les délégations nationales participant aux grandes conférences de l'ONU comprennent des parlementaires et que l'UIP organise des sessions parlementaires dans le cadre de ces manifestations. En outre, il y a une plus grande convergence des programmes politiques des deux organisations. Davantage de résolutions et de réunions de l'UIP sont axées sur les domaines qui sont prioritaires pour l'ONU. L'audition parlementaire annuelle, réunion conjointe de l'ONU et de l'UIP, s'est imposée comme cadre privilégié d'interaction entre parlementaires et représentants de l'ONU et des gouvernements.

184. La coopération entre les deux organisations se renforce également au niveau opérationnel et sur le terrain. Il y a de plus en plus d'activités conjointes qui bénéficient aux parlements et aux pays et permettent de progresser dans la réalisation d'objectifs importants touchant la démocratie et le développement.

185. Des échanges annuels entre le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et la direction de l'Union interparlementaire contribuent à rendre plus cohérentes les relations de l'Organisation des Nations Unies avec les parlements nationaux.

186. La coopération entre l'UIP, les parlements nationaux et l'Organisation des Nations Unies pourrait être encore renforcée dans le cadre de la réforme de l'ONU. Si les parlementaires en savaient plus sur les activités de l'ONU et y étaient associés de plus près, la transparence pourrait être plus grande et le principe de responsabilité mieux appliqué.

187. L'expérience de nouveaux organes de l'ONU tels que la Commission de consolidation de la paix, le Conseil des droits de l'homme et le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social concernant la mise au point d'une politique intégrée de coopération avec les parlements et l'Union interparlementaire a été positive. La nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) ouvre des perspectives semblables pour ce qui est, notamment, de l'autonomisation politique des femmes, de la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les institutions, de l'appui aux parlements pour la promotion de lois qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ainsi que d'autres résolutions pertinentes de l'ONU.

188. La coopération entre les parlements et le système des Nations Unies au niveau des pays pourrait être encore plus systématique. L'initiative Unité d'action des Nations Unies pourrait y contribuer. La coopération devrait être plus explicitement axée sur le renforcement des capacités des parlements nationaux, et tendre de manière plus coordonnée vers cet objectif. Des relations plus solides entre les parlements et l'ONU à ce niveau ne peuvent que renforcer l'impact et l'efficacité générale des activités que mène l'ONU en faveur de la paix, du développement et de la démocratie. L'Assemblée générale voudra donc peut-être examiner plus avant la question de la contribution que les parlements et l'UIP apportent aux activités de l'ONU, en l'inscrivant séparément à l'ordre du jour de sa prochaine session.

189. La coopération entre l'UIP et l'ONU a permis de faire mieux connaître aux parlementaires du monde entier les questions intéressant l'ONU, et ce à peu de frais. L'Organisation en a retiré de précieux bénéfices tels que sensibilisation et appui accru des milieux politiques, de maîtrise nationale accrue et de mesures de suivi efficaces.

#### **IV. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire pour l'interdiction des armes chimiques; et entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

190. Le rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques concernant l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction pour 2007 a été soumis à l'Assemblée générale conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article IV de l'Accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (résolution 55/283 de l'Assemblée générale, annexe) (A/64/156).

191. Le rapport du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour 2008 a été soumis à l'Assemblée générale conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article IV de l'Accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 54/280 de l'Assemblée générale, annexe) (A/64/155).

---